

Peine capitale

Afin d'accélérer les travaux de la Chambre, et étant donné les votes qui ont eu lieu ce soir, sans vouloir les interpréter, j'aimerais proposer, si j'obtiens le consentement unanime, qu'on procède de la même façon relativement aux motions n^{os} 24, 26, 27, 30, 31, 33, 37, 43, et ainsi nous aurons disposé des amendements que j'ai proposés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit d'une excellente suggestion de l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin).

[Traduction]

Mais comme je l'ai déjà dit, nous pourrions peut-être laisser de côté les motions restantes dont nous devons étudier un bon nombre en attendant d'établir s'il y a lieu de les grouper ou de les retirer.

Des voix: Il est 10 heures!

Des voix: Continuez!

M. l'Orateur: Si la Chambre consent à poursuivre, je crois que la seule chose à faire, c'est que la présidence continue à appeler les motions dans l'ordre et de les mettre aux voix.

Le vote porte donc sur la motion n^o 24.

[Français]

L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) propose:

Motion n^o 24

Qu'on modifie le bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 12.

[Traduction]

Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Consignera-t-on au compte rendu que la motion n^o 24 a été rejetée sur division?

Des voix: D'accord.

(La motion n^o 24 de M. Fortin est rejetée sur division.)

M. l'Orateur: La motion n^o 25 inscrite au nom de M. Lawrence...

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Pour éviter cette procédure ridicule, puis-je proposer du consentement unanime qu'on les retire tout simplement?

[Traduction]

M. l'Orateur: Il s'agit effectivement d'une proposition fort coopérative et d'une manière appropriée d'agir. Il suffira de quelques instants pour séparer les motions encore inscrites en mettant les motions successivement aux voix, peut-être pourrions-nous nous intéresser tout d'abord à celles qui sont inscrites au nom du député de Lotbinière (M. Fortin). Le député devra peut-être, lorsque c'est nécessaire, demander le consentement de la Chambre à l'appel de la motion. Par conséquent, le vote porte sur la motion n^o 25 inscrite au nom du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), appuyé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Cet amendement à l'article 12 pourra-t-il bénéficier du résultat déjà obtenu pour les autres motions?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Lotbinière a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour retirer la motion n^o 26?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) propose:

Motion n^o 26

Qu'on modifie le bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 14.

[Traduction]

La Chambre consent-elle unanimement à passer au vote de la motion n^o 26?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La Chambre consent-elle unanimement à passer au vote de la motion n^o 26?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la Chambre ne peut se prononcer sur aucune des motions qui restent jusqu'à ce qu'elles aient été étudiées et renvoyées par la Chambre. Par conséquent, comme il est passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 11 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).